

## **GRUPE THEMATIQUE : CONDITION FEMININE ET DROITS DES FEMMES**

### **1. INTRODUCTION**

#### **1.1. Contexte**

La problématique de l'égalité entre les sexes demeure l'un des enjeux majeurs pour un développement équitable et durable en Haïti. Or, jumelée aux causes structurelles, la récente crise politique a eu un impact sur le Ministère chargé d'élaborer des politiques en la matière, ainsi que sur les populations en général et les femmes en particulier.

- A l'instar d'autres ministères, le MCFDF a connu une déstructuration certaine en raison de la forte politisation des institutions publiques. Les changements répétés des titulaires et le développement d'un environnement global ne favorisant pas la fidélisation et la rétention des cadres compétents ont de leur côté favorisé un manque de continuité dans les actions. Ajouté à cela, la mission du Ministère en tant que structure transversale et normative a été mise de côté en faveur d'une approche favorisant l'octroi direct de services et l'instrumentalisation de ses fonctions au bénéfice du clientélisme. Ainsi, le MCFDF, déjà défavorisé par sa jeunesse et ne bénéficiant pas d'un budget conforme à ses besoins, s'est vu davantage affaibli durant cette période.
- Au niveau de la population féminine, la crise politique aiguë qu'a connue le pays durant les derniers mois n'a fait que mettre en exergue certains aspects de la problématique de la condition féminine, dont notamment celle de la violence à l'égard des femmes. Au-delà des violations des droits humains enregistrés durant cette période, une augmentation significative est constatée au niveau de la violence à l'égard des femmes avec notamment l'utilisation du viol comme arme de répression politique. Sans pour autant pouvoir chiffrer avec précision l'ampleur du phénomène, les informations collectées auprès des organisations de femmes et des organisations de défense des droits de la personne permettent d'abord de constater la généralisation du phénomène et d'apprécier son impact au niveau des femmes, au niveau des foyers et au niveau des communautés. Il convient aussi de noter qu'en raison des rapports sociaux de sexes dans des moments de fortes crises économiques et sociales, les femmes payent plus cher les impacts de ces crises en raison de leur rôle dans le domaine de la reproduction sociale et dans la production des biens et des services.

Dans un contexte de redressement de l'Etat et de construction d'une société de droit, le Ministère à la Condition Féminine est appelé à jouer un rôle important pour assurer, via la prise en compte des rapports sociaux de sexes dans l'action gouvernementale, la cohésion sociale, la mise en branle d'un processus visant l'égalité entre les sexes et la lutte contre la pauvreté.

#### **1.2. Méthodologie**

Le groupe de travail genre est composé d'une structure semblable aux structures mises en place pour chacun des groupes thématiques dans le cadre du CCI. La coordination nationale est assurée par le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) et le point focal pour la communauté internationale est assuré par l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI).

Le groupe de travail genre s'est donné comme objectifs de : Fournir aux groupes de travail thématique des éléments facilitant l'intégration de la problématique de genre dans leur analyse et dégager des éléments propres aux intérêts stratégiques des femmes dans chacune des thématiques. Cette option est conforme au rôle du Ministère afin d'assurer effectivement la prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques.

Au-delà de cette fonction transversale dans le cadre du CCI, le groupe s'est aussi donné pour objectif spécifique de dresser un état des lieux pour la condition féminine et le Ministère afin de dégager des priorités spécifiques dans le cadre du CCI au même titre que tout autre groupe thématique ou sectoriel. Cette préoccupation répondait à un souci de visibilité du MCFDF en tant qu'institution ayant à la fois un mandat transversal, agissant en synergie avec les autres ministères, et un mandat spécifique avec une action spécifique dans des champs qui sont de son ressort.

La méthodologie privilégiée était la suivante :

- Consultation des documents produits par les différents-es intervenants-es dans le domaine dont notamment le Ministère, les organisations de femmes et le mouvement des femmes, les agences de coopération internationale travaillant dans le domaine :
- Révision des actions en cours afin de dégager les leçons apprises et les *best practices* dans le secteur;
- Exercice consensuel d'établissement des priorités en tenant compte des orientations stratégiques du gouvernement, les limites de temps du CCI et les priorités identifiées par le Ministère et le mouvement des femmes organisé en Haïti;
- Validation systématique et progressive auprès du Ministère pour assurer l'adéquation des priorités retenues et de la démarche mise en œuvre;
- Validation auprès des organisations de femmes pour s'assurer de leur niveau d'appropriation de la démarche et des priorités dégagées;
- Soumission d'une ébauche au comité de pilotage;
- Finalisation en intégrant les commentaires du comité de pilotage et le cas échéant les résultats des ateliers régionaux et nationaux.

### 1.3. Remerciements

Le Groupe de travail remercie la Ministre Adeline Magloire Chancy, les cadres du Ministère à la Condition Féminine, les organisations de femmes travaillant dans le domaine de la condition féminine et plus particulièrement la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) et les organisations de coopération internationale ayant mis l'emphase sur la mise en œuvre de programmes agissant sur la condition féminine en Haïti, dont plus particulièrement le Fonds Kore Fanm de l'Agence Canadienne de Développement International.

## 2. ETAT DES LIEUX ET CADRE INSTITUTIONNEL

### 2.1. Etat des lieux sommaire<sup>1</sup>

Cette section vise à présenter une lecture et une analyse de la condition féminine en Haïti<sup>2</sup>. Malgré la carence des données sexo-spécifiques, les informations disponibles démontrent qu'un travail substantiel est nécessaire pour assurer une égalité de droit et une égalité des chances.

#### 2.1.1. Champ Économique<sup>3</sup>;

- *Les femmes occupent une place importante dans l'économie haïtienne.* Au prime abord, il est difficile de chiffrer la contribution des femmes à l'économie en raison de la nature «invisible» de leur travail.
- *Le secteur primaire* demeure axé principalement sur la production agricole qui demeure le secteur occupant plus que 50% des populations. Malgré une défeminsation de l'agriculture<sup>4</sup>, les femmes sont présentes tant au niveau du processus de production qu'au niveau de la transformation et de la commercialisation. Aussi, la présence des femmes dans ce secteur est sous évaluée, sous valorisée, et de ce fait, est de plus en plus compromise.
- *Le secteur secondaire* est en pleine régression depuis plusieurs années. L'assemblage qui a connu une forte régression depuis 1986 est caractérisé par des conditions de travail précaires, et des manquements aux droits des travailleuses. La majorité des ouvriers-ières dans ce secteur sont des femmes.

<sup>1</sup> Eléments extraits de *l'Etat des lieux sommaire*, Fonds Kore Fanm/CGF/ACDI (2003).

<sup>2</sup> Afin de préciser les termes utilisés dans le cadre du document, il convient de faire ressortir la différence entre la Condition des Femmes et les situations des femmes. La notion de «condition» renvoie principalement au statut des femmes au sein de la société, à leur position, du fait de leur sexe. La notion de «situation» renvoie principalement à la situation matérielle des femmes, fonction d'un ensemble de facteurs, dont le profil socio-économique. Ainsi autant les situations peuvent varier d'une femme à l'autre au sein d'une société, la condition des femmes touche l'ensemble des personnes du sexe féminin au sein de la société quelle que soit leur situation.

<sup>3</sup> Les tendances générales proviennent à la fois des données statistiques globales tels EMMUS, etc., et des études spécifiques sur la situation des femmes tels CIFD et Anglade.

<sup>4</sup> Voir Neptune Anglade pour une analyse du phénomène de la défeminsation de l'agriculture.

- Le *secteur tertiaire*, qui comprend également l'informel, est le seul secteur qui soit en voie d'expansion. Face à la stagnation de l'économie et le manque d'opportunités d'emplois, le secteur informel a pris une extension majeure et demeure le lieu privilégié des femmes. Les activités de ce secteur tout en rapportant un faible revenu, demeurent tout de même, pour plusieurs femmes, le principale source de revenus pour faire face en partie aux charges sociales. Les femmes sont également majoritaires dans le domaine du travail domestique considéré comme une extension de leur rôle traditionnel dans le domaine de la reproduction<sup>5</sup>.
- *Un fort taux d'occupation*. En comparaison avec d'autres pays de la Caraïbe et de l'Amérique Latine, Haïti accuse un fort taux de femmes actives<sup>6</sup>.
- *Une sous- estimation du travail et une sous valorisation de la contribution des femmes* du fait de la nature invisible de la plus grande part de leur travail et le biais qui perdure dans les modes de calcul de la comptabilité nationale et de la contribution respective des hommes et des femmes.
- *Une répartition du travail fortement différenciée selon le genre* et ce n'est que très récemment que des femmes commencent à investir des espaces qui étaient réservés autrefois aux hommes.
- *Une forte ségrégation inter et intra professionnelle du marché de travail* où les femmes sont souvent cantonnées dans les filières informelles et précaires et/ou dans les occupations/postes ayant un faible taux de rémunération.
- *Un taux de rémunération inégal à celui des hommes pour un travail équivalent*; En général, le revenu moyen des femmes est la moitié de celui des hommes<sup>7</sup>. La féminisation de la pauvreté commence par cette inégalité et se renforce par l'inégalité d'opportunités dans les différents champs.
- *Un accès et niveau de contrôle inégal aux biens et ressources productives et à la formation nécessaire pour leur mise en valeur*. Les femmes ne bénéficient pas de manière égale des opportunités offertes d'acquérir des ressources productives et lorsqu'elles ont l'accès, elles n'ont pas le contrôle. De même, elles n'ont pas un accès égal au savoir et savoir-faire permettant la mise en valeur des ressources
- *Un pourcentage élevé des femmes cheffes de ménage assumant seules les responsabilités productives et reproductives*. 43% de foyers monoparentaux ont une femme à leur tête au niveau national<sup>8</sup>. Ce taux est encore plus élevé en milieu urbain<sup>9</sup>.
- *Une responsabilité économique inéquitable au sein des foyers*. Même dans le cas des femmes en union, elles assument une responsabilité prépondérante dans la prise en charge sociale du foyer.
- *Les femmes ne jouissent pas d'un pouvoir économique comparable à l'importance de leur contribution économique*. Les femmes haïtiennes, malgré leur importante contribution à l'économie nationale, ne jouissent pas d'un pouvoir de décision semblable sur l'affectation et l'utilisation des ressources économiques.

Ainsi dans le champ économique, les principales caractéristiques de la condition féminine sont : une sous- estimation et sous- valorisation du travail des femmes, une structure de travail fortement segmentée et différenciée, un taux de rémunération inégal, un accès inéquitable aux biens et ressources, une responsabilité inéquitable des charges sociales, et un pouvoir économique inéquitable malgré un apport substantiel et significatif à l'économie.

## 2.1.2. Champ Social

### *Éducation*

- *Un accès égal au niveau primaire à l'entrée*: Le taux net de scolarisation des enfants est de 67%<sup>10</sup>. Les données sexo-spécifiques au niveau du primaire démontre que l'accès à l'éducation ne comporte pas des distinctions significatives par rapport au genre.
- *Une rentrée tardive dans le secteur éducatif*: Il existe des différences au niveau de l'âge de scolarisation car les filles rentrent à l'école plus tard que les garçons.;

<sup>5</sup> Voir Anglade

<sup>6</sup> Voir Maria Correia: Gender and Poverty in Haiti; Haiti Poverty Assessment Volume II; Technical Papers, World Bank Washington DC 1998

<sup>7</sup> PIB par habitant, Rapport sur le Développement Humain, 2000

<sup>8</sup> Résultats préliminaires Emmus III (2001)

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> BCP, 2000

- *Un taux de déperdition scolaire plus élevé.* Le taux de déperdition est plus élevé chez les filles que chez les garçons.<sup>11</sup> Les facteurs qui semblent rentrer en ligne de compte sont à la fois les tâches domestiques et les conséquences des grossesses précoces.
- *Un traitement discriminatoire des conséquences de la grossesse précoce :* Tandis que les filles enceintes font l'objet de sanctions et souvent de l'éjection du système éducatif, les garçons ne sont pas tenus responsables de leurs actes et ne subissent pas de sanctions.<sup>12</sup>
- *Un écart grandissant et significatif au niveau du secondaire.* Au fur et à mesure, cette distinction se fait remarquer davantage au niveau secondaire, où les filles occupent seulement 43% de l'effectif scolaire au moment du baccalauréat<sup>13</sup>.
- Au niveau universitaire, il n'existe pas de données comparatives fiables et récentes pour analyser la situation des filles, élément révélateur du manque d'importance accordée aux données sexo-spécifiques.<sup>14</sup>
- *Un contenu pédagogique reproduisant la construction sociale de genre.* Le contenu pédagogique des curriculums ne fait que renforcer les stéréotypes et ne créent pas les conditions de base permettant aux filles de jouir de leur liberté de choix.
- *Une formation technique discriminatoire.* Les filles sont surtout bénéficiaires des formations techniques dans les filières dites «féminines» qui tiennent compte de la répartition traditionnelle des rôles et peu adaptée aux besoins/opportunités du marché;
- *Un plus fort taux d'analphabétisme chez les femmes.* Si le taux est à 48% en milieu rural<sup>15</sup> pour l'ensemble des deux sexes, en se référant à la population adulte féminine, l'indice d'analphabétisme dépasse les 70%, représentant un écart significatif par rapport à celui des hommes.

Ainsi dans le champ de l'éducation, les principales caractéristiques de la condition féminine sont : un taux d'accès et de maintien inéquitable aux opportunités d'éducation, un traitement discriminatoire au sein du secteur éducatif, un curriculum reproduisant les schémas stéréotypés, un taux de réussite différencié et plus difficile en fonction des charges domestiques accordées aux filles, une formation reproduisant la ségrégation du marché de travail et les inégalités d'opportunités et de chances, Un traitement inégal dans l'accès à l'éducation des adultes, et une formation technique et professionnelle reproduisant les schémas traditionnels.

### **Santé**

- *Un manque d'accès à l'information et à la formation relatives aux droits reproductifs.* Les efforts à date très insuffisants et rares sont les programmes qui intègrent une perspective de genre, et de renforcement du pouvoir de négociation sexuelle des femmes et des filles.<sup>16</sup>
- *Un faible taux d'utilisation de contraceptifs.* Au niveau national le taux d'utilisation des contraceptifs (y compris des préservatifs) demeure faible (13.2%). Couplé à la carence de programmes d'éducation sexuelle, ceci a pour résultat un fort taux de croissance de la population avec un taux de fécondité de 4.8<sup>17</sup>, et un taux de grossesses précoces élevé parmi les jeunes filles en âge de scolarisation<sup>18</sup>.
- *Une politique publique en matière de reproduction inéquitable :* la politique publique fait une promotion des condoms masculins mais ne facilite pas la promotion des condoms féminins dans des conditions semblables. Or l'utilisation des préservatifs féminins accorde plus de pouvoir aux femmes pour se protéger contre des grossesses non désirées, et surtout se protéger contre les IST.

<sup>11</sup> BCP, page 86, 2000

<sup>12</sup> Témoignages des organisations de femmes et résultats préliminaires de CONEF.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Anglade fait état d'un ratio de 7/3. Une étude récente suggère que les filles sont plus présentes que les garçons- mais les éléments qui sous-tendent cette thèse ne sont pas convaincants.

<sup>15</sup> BCP, page 63

<sup>16</sup> Ceci malgré le fait que des études sur les IST et la transmission de SIDA mettent en évidence l'importance du genre dans les comportements sexuels et dans la capacité de négociation sexuelle des partenaires (Gupta, 2000).

<sup>17</sup> BCP, page 38,2000

<sup>18</sup> Selon des études menées par VDH, les jeunes commencent très tôt leur vie sexuelle et en moyenne les jeunes filles ont leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 14 ans. Ceci suggère l'importance de renforcer l'éducation sexuelle des jeunes filles et de leur capacité de négociation, ainsi que l'éducation sexuelle des jeunes garçons, afin de prévenir des grossesses précoces et la transmission des MST/SIDA. Selon les dernières informations provenant de IHSI, le taux de transmission des MST/SIDA a connu une augmentation significative dans cette tranche d'âge.

- *Une reconnaissance très limitée des droits reproductifs dont l'interruption volontaire de la grossesse (IVG):* Vu que l'avortement est illégal en Haïti, des femmes et des jeunes filles confrontées à des grossesses non désirées ont parfois recours à l'avortement clandestin pratiqué dans des conditions douteuses. Il est intéressant de noter qu'il n'existe aucun chiffre officiel sur cette pratique<sup>19</sup>. Une étude nationale récente suggère que le problème est répandu, et que les risques médicaux d'avortement illégaux sont très élevés.<sup>20</sup>
- *Un taux de mortalité maternelle élevé:* Le taux de mortalité materno-infantile demeure parmi les plus élevés des Amériques même si le chiffre exact demeure l'objet de discussion. Selon le PNUD, le taux de mortalité atteint 523/100.000 ce qui est parmi les taux les plus élevés des Amériques.
- *Une carence des services de maternité:* Compte tenu de l'absence des centres de santé de proximité, et compte tenu des coûts des services offerts, 80% des femmes haïtiennes sont contraintes d'accoucher dans des conditions difficiles et sans accès au personnel médical qualifié.
- *Une féminisation et une juvénalisation du SIDA :* Les résultats des dernières enquêtes suggèrent que le taux d'infection est en croissance pour certains secteurs de la population dont les femmes et les jeunes. Haïti détient le taux de prévalence le plus élevé de la région avec un fort taux de transmission materno-infantile.
- *Une forte incidence de la violence à l'égard des femmes mal appréhendée.* L'EMMUS II révèle un taux de violence de 40% alors qu'une étude réalisée en 1995<sup>21</sup> affirme que 70% des femmes seraient victimes de violence (et dans plus que 60% des cas les violences seraient perpétrées par des personnes ayant des liens avec la victime). Les écarts de ses résultats démontrent, que malgré l'importance du phénomène, il y a lieu de mieux l'étudier.
- *Une absence de politique publique à l'égard de la violence :* Malgré ces chiffres accablants, la violence à l'égard des femmes, dans toutes ses formes, continue à passer généralement sous silence et ne fait pas l'objet d'action directe et soutenue des autorités publiques.

Ainsi dans le champ de la santé, les principales caractéristiques de la condition féminine sont : un manque d'accès à une formation sur la santé intégrant une perspective de droits, un manque de programme d'éducation sexuelle des jeunes et des adultes favorisant le respect des droits et la responsabilisation des partenaires, une politique de contraception discriminatoire ne favorisant pas le contrôle par les femmes de leur corps et de leur fécondité, une carence de structures de santé tenant compte des besoins et intérêts spécifiques des femmes, une absence de politique et des moyens pour contrecarrer la violence à l'égard des femmes.

### 2.1.3. Champ Politique

Outre les facteurs généraux qui caractérisent le contexte politique actuel, il y a lieu de constater que les femmes sont sous représentées dans le champ politique tant au niveau du membership des partis politiques qu'au niveau des postes de responsabilités<sup>22</sup>.

- *Une sous- représentation des femmes au sein des partis :* Les partis politiques demeurent le domaine privilégié des hommes. La grande majorité des membres, voire des dirigeants, sont des hommes car l'espace politique est considéré comme l'apanage des hommes.
- *Une faible prise en compte du genre dans les discours et programmes politiques :* Même si les plate-formes politiques intègrent davantage les revendications spécifiques des femmes, ceci reste au niveau du discours sans une articulation spécifique dans les programmes.
- *Un faible taux de participation des femmes dans les joutes électorales.* La participation des femmes dans les joutes électorales demeure faible, en dépit d'une certaine progression du nombre de postulantes aux différentes fonctions électives.<sup>23</sup> En analysant le profil des postes électifs brigüés par les femmes, on constate ceci principalement au niveau des postes territoriaux.

<sup>19</sup> Il faut cependant signaler que l'EMMUS III tente de capter cette réalité et projette un résultat préliminaire de 7% de la population étudiée (2001).

<sup>20</sup> Etude réalisée par le TAG, 2001

<sup>21</sup> CHREPROF 1995. Cette étude a fait l'objet de contestations tant par rapport à sa méthodologie que son contenu.

<sup>22</sup> Voir l'étude faite par Merlet (2000) ainsi que l'analyse de Manigat (1988).

<sup>23</sup> Source Fanm Yo La, Port au Prince, 2001

- *Une présence minoritaire des femmes aux postes nominatifs.* Au niveau des gouvernements mis en place depuis 1986, on note une certaine augmentation de la présence des femmes dans les postes ministériels et de secrétaireries d'état. Toutefois, les femmes demeurent minoritaires dans l'ensemble et souvent ont des portefeuilles en relation à des questions considérées comme étant plus « l'affaire des femmes ».
- *Une persistance de la discrimination au sein de la fonction publique.* Les femmes représentent à peu près 40% de la fonction publique. Une analyse plus approfondie démontre que la grande majorité des femmes est cantonnée dans des postes administratifs et de soutien, et que peu de femmes occupent des postes de décision<sup>24</sup>. Une analyse de la répartition des postes de décision démontre que les femmes représentent moins d'un tiers de l'effectif.<sup>25</sup>

Ainsi dans le champ politique, les principales caractéristiques de la condition féminine sont : une sous représentation des femmes au sein des partis politiques, une sous représentation des femmes dans les structures de direction des partis, un faible taux de participation des femmes aux joutes électorales, un faible taux de participation des femmes dans des postes de prises de décision au sein de l'appareil étatique, et un manque de prise en compte des droits des femmes et d'une perspective de genre au sein des politiques et programmes publics,

#### 2.1.4. Cadre juridico-politique

Le cadre juridique fournit le cadre de référence régissant les droits et devoirs des acteurs et actrices au sein d'une société. Les principaux instruments juridiques régissant les droits des femmes en Haïti sont les suivants<sup>26</sup> ; la Constitution Haïtienne de 1987 ; la Déclaration Universelle des Droits Humains ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; et la Convention Interaméricaine pour la prévention la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes (Belem Do Para). Malgré un ensemble d'outils juridiques et de conventions internationales qui confirment l'égalité des femmes, le cadre juridique haïtien comporte des lois discriminatoires portant préjudice aux femmes et qui les maintiennent dans une situation juridique défavorable par rapport aux hommes.

- ***Écarts entre les prescrits constitutionnels et les codes juridiques spécifiques***
- Le Code civil comporte des articles portant préjudice aux femmes tels ceux traitant de l'adultère, la définition du mariage qui ne tient pas compte de la réalité des unions en Haïti, le traitement des divorces, le traitement discriminatoire par rapport aux enfants nés en dehors des liens de mariage, etc.
- Le Code pénal qui définit de manière différenciée le traitement des femmes et des hommes par rapport aux infractions similaires, ainsi que le traitement des droits des femmes par rapport à la santé de la reproduction et de l'avortement.
- Le Code de travail qui codifie un traitement inégal pour les travailleurs domestiques qui sont, dans la majorité, des femmes et qui leur enlève les droits les plus élémentaires des travailleurs-euses, et les articles relatifs aux enfants en domesticité qui sont en majorité des filles.
- Il convient de signaler un manquement général en ce qui a trait à la définition des agressions sexuelles. Notons aussi à cet égard que le viol est traité comme une atteinte à l'honneur et non pas comme une violation de l'intégrité physique de la personne.
- ***Écarts entre les prescrits constitutionnels et légaux et la pratique***
- Les femmes n'arrivent pas à jouir des droits qui leurs sont conférés par les codes en vigueur.
- Souvent les pratiques ont préséance sur les lois. Et fort souvent, la majorité des pratiques institutionnalisées des comportements discriminatoires à l'égard des femmes.
- ***Fonctionnement du système judiciaire***
- Le système judiciaire se caractérise par le manque d'autonomie par rapport aux autres pouvoirs, le caractère sélectif et arbitraire de la justice, le caractère sélectif de l'impunité, la non application du droit, la défaillance de l'accusation; les coûts élevés et arbitraires et l'absence de fait pour une grande majorité de la population.<sup>27</sup>
- ***Perception du système judiciaire***

<sup>24</sup> Voir l'étude faite sur les Femmes dans l'administration Publique (Jean François 1998).

<sup>25</sup> Recensement des Agents de la Fonction Publique (1995) dans CNRA (1998)

<sup>26</sup> Haïti a participé aussi à la Conférence de Caire traitant des droits reproductifs mais cette déclaration n'a pas encore fait l'objet d'une ratification par l'Etat Haïtien.

<sup>27</sup> BCP, page 3, 2000

- Le système judiciaire est perçu trop souvent comme étant un lieu où la loi du plus fort prime- qu'il s'agisse de femmes ouvrières qui revendiquent leurs droits, qu'il s'agisse de femmes qui dénoncent la violence.

Les défis sont de trois ordres : l'harmonisation des textes de lois afin de les rendre conformes aux prescrits constitutionnels et aux conventions internationales; la promulgation de nouveaux textes de lois afin de doter le pays des instruments juridiques aptes à favoriser la mise en application des conventions internationales dont notamment celles contre la violence, la discrimination et les droits reproductifs; et la réforme de l'appareil judiciaire lui-même pour le rendre plus apte à fournir une justice impartiale à tous et toutes et respectant les lois et les conventions en matière des droits des femmes.

## 2.2. Cadre Institutionnel

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) créé, par décret le 08 novembre 1994 et officiellement défini le 11 août 1995, à la faveur de l'intensification des luttes féministes en Haïti et de la conjoncture de préparation de la 4<sup>ème</sup> conférence mondiale sur les femmes (Beijing septembre 1995), connu de sa création à date des bouleversements de divers ordres.

L'histoire du MCFDF a aussi été marquée par une certaine fragilité du fait de nombreuses remises en question de son existence par des tenants du pouvoir. L'argument principal prétexté pour la fermeture du MCFDF tourne autour de raisons budgétaires et de la faiblesse de son bilan. L'Etat n'aurait pas assez d'argent pour supporter une institution spécialement chargée d'adresser les questions relatives aux rapports sociaux de sexes.

Face à ces arguments, le Mouvement des Femmes haïtiennes réagit en 1997 par un Plaidoyer pour le maintien du Ministère et la réalisation effective de sa mission. Ce faisant, les femmes haïtiennes ont clairement exprimé leur volonté de s'approprier de cet espace pour l'avancement de leur lutte. Encore aujourd'hui, le Mouvement des Femmes Haïtiennes continue de réclamer le maintien du MCFDF, la nécessité de lui attribuer des objectifs conformes à sa mission et de lui fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires à son bon fonctionnement.

Le MCFDF est l'organe central chargé de concevoir, de définir et de faire appliquer les politiques de l'Etat dans le domaine de la Condition Féminine et des Droits des Femmes. Il a pour attributions principales d'œuvrer à l'émergence d'une société égalitaire pour ses composantes des deux sexes; d'orienter la définition et l'exécution des politiques publiques équitables à l'échelle nationale.

En tant qu'institution de l'Etat, le rôle du MCFDF est la recherche et la mise en application de solutions collectives aux revendications de la société. Aussi, convient-il au Ministère d'élaborer des politiques permettant d'agir véritablement sur la condition des femmes en Haïti. S'appuyant sur le caractère transversal des rapports sociaux de sexes, l'approche de la généralisation de l'analyse de genre permettra au MCFDF d'accompagner les autres agents de l'Etat dans la mise en œuvre des outils d'analyse des rapports sociaux des sexes, en orientant les projets et programmes et en assurant le suivi et le contrôle des activités desdits projets et programmes.

## 2.3. Politiques et stratégies dans le domaine

Si dans le passé le MCFDF s'est principalement impliqué dans des programmes d'octroi de services pour faire face aux demandes des femmes, ses actions ont eu peu d'incidence sur une amélioration des conditions de vie des femmes et de leur statut. Sur la base des leçons apprises et en valorisant sa nature transversale, le MCFDF se dote, en 2004, de deux (2) fonctions essentielles: la **Défense et la promotion des droits des femmes** et la **Généralisation de l'Analyse selon le Genre** (*Gender Mainstreaming*).

Principalement axée sur des actions d'éducation des populations pour la promotion de comportement et d'attitudes non sexistes, la fonction de Défense et de Promotion des Droits des Femmes du MCFDF s'attaque aussi à la nécessaire révision des textes légaux et règlements administratifs. Le développement de ces programmes s'appuie fortement sur la concertation avec les autres agents de l'Etat et des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes.

La fonction de Généralisation de l'Analyse selon le Genre donnera l'opportunité d'établir réellement l'espace de partenariat inter-sectoriel au niveau de l'état et vise une action transversale auprès des Ministères techniques pour la mise

en place de politiques et programmes sectoriels tenant compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes.

Cette nouvelle orientation du Ministère est conforme à la proposition de politique du gouvernement de transition qui dit : *Le Ministère à la Condition Féminine mérite une attention particulière. La période de transition sera mise à profit pour consolider la fonction transversale de l'institution en instaurant la généralisation de l'analyse selon le genre... au niveau de l'ensemble des actions étatiques. Ce faisant, l'équité de genre, facteur primordial de la cohésion sociale, reprend sa place centrale.* »<sup>28</sup>

### 2.3. Identification des groupes cible et rôle de l'état

Pour une institution tel le MCFDF, la notion de groupe cible revêt une importance particulière à cause de son rôle transversal. Ainsi, l'action du Ministère est orientée vers trois cibles prioritaires : 1) **L'état** lui-même afin d'assurer une prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes sectoriels ; 2) **Les femmes** en tant que sujets de droits et actrices de développement et de démocratisation et plus particulièrement les organisations de femmes 3) **La population** de manière générale afin d'assurer une prise de conscience des rapports sociaux de sexes et encourager un processus de questionnement sur la construction sociale de genre.

Le rôle du Ministère est principalement un rôle normatif et régulateur. Il est important de souligner que la nouvelle approche de fonctionnement regroupe deux (2) catégories d'interventions 1) :des projets autonomes conçus, exécutés ou supervisés par le Ministère qui sont rattachés aux fonctions d'éducation et 2) des projets gérés en partenariat avec d'autres secteurs. A ce deuxième niveau, le rôle sera porté principalement à la conception, le suivi et l'évaluation.

### 2.4. Interventions réussites et potentiel de réplication

Les leçons apprises dans ce domaine renvoient à trois (3) types de constats ;

**Rôle et fonction des Ministères ou Bureaux des Femmes ;** Les expériences régionales et internationales ont clairement démontré l'importance de mettre l'emphase sur le rôle transversal et normatif du Ministère. Pour ce, il est constaté que dans les pays où l'emphase a été portée sur des actions ayant pour objectif d'agir sur la condition féminine- par la mise en place d'actions transversales, les acquis sont plus pérennes et durables car intégrés en amont à l'action gouvernementale. Dans un pays où les disparités demeurent très fortes, il demeure important de mettre en place des actions positives de manière à assurer l'équité- afin de parvenir à terme à l'égalité.

**Généralisation de l'analyse selon le genre :** L'utilisation de l'analyse selon le genre et plus particulièrement la généralisation de cette approche (gender mainstreaming) s'est révélée un outil efficace pour assurer que la problématique de la condition féminine ne soit pas traitée soit comme un élément en plus ou bien en dehors des considérations sectoriels ou techniques- et de ce fait marginalisée aussi bien en matière de son importance que par rapport au niveau d'investissement qui y est consacré.

**Empowerment des Femmes – renforcement du pouvoir des femmes:** Le renforcement du pouvoir des femmes passe par la mise en place des programmes et projets permettant aux femmes de prendre conscience des rapports sociaux de sexes et d'agir, individuellement mais surtout collectivement sur la condition féminine. Les éléments favorisant ce processus individuel et collectif passe par l'accès à la formation et l'information, par l'organisation - l'action collective et organisée est le point de départ pour un processus de changement véritable -, et par un exercice croissant de leur pouvoir dans les différents paramètres de leur vie : contrôle sur leur corps, accès au savoir et savoir-faire, accès aux moyens de production et sur les bénéfices de leurs activités productives, et finalement accès à la citoyenneté et exercice de cette citoyenneté à travers une participation croissante aux espaces de décision.

---

<sup>28</sup> Proposition de politique et actions envisagées (avril 2004)

### 3. STRATEGIE NATIONALE INTERIMAIRE

#### 3.1. Stratégie nationale pour la période juin 2004 et septembre 2006

La stratégie préconisée pour cette période répond à un objectif central qui est le redressement du Ministère-redressement par rapport au sens même de sa mission et redressement par rapport à sa capacité de mise en œuvre de cette mission.

Les stratégies préconisées durant cette période sont les suivantes :

- *Valorisation des acquis* en mettant l'emphase sur les actions qui peuvent être construites sur les acquis du Ministère et du mouvement des femmes pour avancer sur des dossiers jugés prioritaires par le Ministère ;
- *Préparation de l'avenir* par une action visant à préparer un ensemble de dossiers pour soumission lors de la mise en place du prochain gouvernement et l'installation de la nouvelle législature
- *Recherche-action sur la généralisation de l'analyse de genre* par la réalisation d'actions transversales stratégiques visant à expérimenter l'approche de généralisation, outiller le Ministère dans la mise en œuvre, expérimenter le cadre de partenariat étatique, et dégager des résultats d'habilitation à travers des actions sectorielles
- *Renforcement de la gouvernance* par des actions visant à améliorer la gouvernance interne et la gouvernance externe. Au niveau interne, il s'agit de renforcer les capacités d'intervention du Ministère et d'augmenter les capacités de gestion et de contrôle, et au niveau externe il s'agit de mettre en place un cadre de partenariat avec les organisations de la société civile afin d'expérimenter une nouvelle forme de partenariat et améliorer les relations entre l'état et la société civile pour agir sur la condition féminine

Cette période servira à finalement jeter les bases d'un Ministère ayant les capacités de remplir effectivement sa mission dans un cadre de partenariat avec d'autres secteurs étatiques et de partenariat avec les organisations de la société civile-dont notamment le mouvement des femmes.

#### 3.2 Cadre de partenariats entre le gouvernement et les acteurs/actrices

Le Ministère ne peut agir seul. L'exigence de son mandat et sa nature transversale interpelle la mise en place des partenariats à deux niveaux :

- Au sein des institutions de l'Etat afin de créer les passerelles institutionnelles nécessaires à la réalisation des actions transversales et stratégiques. Aussi, le Ministère définira de concert avec ses pairs une stratégie visant à institutionnaliser des espaces et mécanismes de concertation à deux niveaux : un niveau technique visant à faire la jonction au sein des agents-es de la fonction publique, et un niveau politique afin de créer les conditions nécessaires pour une mise en application effective.
- Avec les organisations de la société civile et notamment le mouvement des femmes afin de créer des espaces de discussions, de consultations, et d'actions communes sur des enjeux concernant la condition féminine. Le Ministère explorera lors de la mise en œuvre de la Campagne d'information prévue pour la période juin-septembre 2004, l'opportunité ainsi que les modalités de la mise en place des espaces de concertation au niveau national et au niveau régional. Cette action est considérée prioritaire car la mise en place des nouvelles formes de gouvernance basée sur la responsabilisation mutuelle est porteuse pour le développement d'une nouvelle culture politique.

#### **4. PRIORITES, INTERVENTIONS, ET INDICATEURS DES PROGRES**

##### **4.1. Identification des priorités et des interventions pour la période**

Forte de l'expérience acquise au cours de la brève histoire du Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), l'administration actuelle se propose pendant la période de transition d'œuvrer en faveur du **renforcement institutionnel**, pour la réalisation de sa véritable mission et d'entreprendre des **actions mesurables** pouvant répondre aux intérêts stratégiques des femmes.

Le Ministère s'est fixé trois grands objectifs pour la période :

- *Promouvoir la mise en place d'un cadre juridique et normatif conforme aux conventions internationales en matière des droits des femmes*
- *Promouvoir la mise en place des politiques et programmes gouvernementaux favorisant la prise en compte de la dimension genre et agissant sur la condition féminine et l'amélioration des conditions de vie des femmes ;*
- *Renforcer la capacité du MCFDF de remplir de manière efficace et efficiente son rôle transversal et son rôle d'appui aux mouvements des femmes*

Les interventions du **plan d'action annuel 2004-2006** du MCFDF s'articulent autour de cinq (5) principaux axes programmatiques :

- La Reforme Juridico-légale ;
- La lutte contre la pauvreté ;
- La lutte contre la violence ;
- La sensibilisation/ communication
- Le renforcement institutionnel du Ministère.

Conjuguées aux efforts de redressement de l'institution, les orientations du MCFDF pour la période considérée se traduisent en dix (10) points. Ces points sont présentés ci-dessous, selon leur caractère structurel ou conjoncturel. Cette démarcation entre les actions dites structurelles et les actions dites conjoncturelles tiennent compte de l'horizon temporel de l'exercice du CCI et du mandat du gouvernement de transition. Ceci dit, les actions conjoncturelles, tout en étant circonscrites dans le temps, visent à toucher des questions structurelles relevant de la condition féminine.

##### **4.1.1. les actions à caractère structurel**

- La finalisation de la **loi organique** du Ministère : Plusieurs lois organiques ont été élaborées par les différentes titulaires qui se sont succédées. Un processus participatif, impliquant la société civile, notamment les organisations de femmes, sera mis en place pour valider un projet de loi organique prêt à être déposé dès les premiers jours de l'installation de la nouvelle législature.
- Mise en place d'une **structure** opérationnelle correspondant à la vocation du Ministère : La définition de la structure prendra en compte tant les résultats du processus de finalisation de la loi organique que la nécessité d'étendre l'action du MCFDF au-delà de la "république de Port-au-Prince", ce surtout dans ses fonctions de suivi et de contrôle des politiques définies. Parallèlement à cette mise en place, une étude attentive des ressources humaines nécessaires sera réalisée en comparaison aux ressources disponibles. Aussi une attention particulière sera-elle portée sur le développement et la formation des ressources déjà engagées.
- Mise en place des mécanismes opérationnels de la **vocation « transversale »** du MCFDF. (opérationnalisation et formalisation des différentes déclarations / tentatives antérieures).
- Finalisation des **projets de loi** développés tant par le MCFDF que par les organisations de femmes.  
Les négociations des organisations de femmes avec la 46<sup>ième</sup> Législature ont abouti au dépôt de quatre (4) projets de loi au Parlement. Ces projets de loi sur : la dépénalisation partielle de l'avortement ; l'adultère ; les agressions

sexuelles ; et les conditions de travail du personnel domestique , sont restés « bloqués » dans les tiroirs du Parlement. Il s'agit de remettre ces projets ainsi que ceux élaborés par le Ministère et autres institutions étatiques (Plaçage, Education des Filles et Paternité Responsable) sur la table de discussion avec les organisations de femmes pour révision et validation avant leur soumission à la prochaine législature.

- Mises en place de mécanismes formels de **concertation avec la société civile**, notamment les organisations de femmes.
- Développement et multiplication de **partenariat avec des Organisations Internationales et les ONGs**.

#### 4.1.2. actions à caractère conjoncturel

Certaines actions proposées sont aussi guidées par les impératifs de la conjoncture. Le MCFDF compte aussi y donner une réponse, dans le cadre de sa mission :

- Au niveau de la **violence sexuelle**, une collaboration sera établie entre le MCFDF et le MSPP, pour l'accueil et la protection contre les IST des victimes de violence sexuelle ;
- Au niveau de la **justice**, tous les efforts seront entrepris avec le MJSP pour qu'enfin justice et réparation soient accordées aux victimes tant du coup d'état que du règne des Lavalas.
- Au niveau de la pauvreté **des femmes et de la féminisation de la pauvreté**, les institutions concernées (MEF, MPCE, MCIT, MTPTC, etc.) seront sollicitées pour l'organisation de réponses immédiates et structurelles pour soulager la situation des femmes.
- Au niveau des prochaines **élections**, des actions seront entreprises pour s'assurer de la prise en compte des préoccupations des femmes tant au niveau des mécanismes mis en place que du discours.

#### 4.2. Identification des résultats attendus pour juin 2004 –septembre 2006

Dans le cadre du CCI, les résultats attendus sont les suivants:

- Un avant-projet de loi organique issu d'un processus de consultation large avec les secteurs concernés est élaboré;
- Une structure institutionnelle répondant à sa mission avec des cadres ayant les compétences et l'habilitation requise pour remplir leurs fonctions est mise en place;
- Une structure de concertation formelle et opérationnelle avec ses partenaires sociaux est mise en place
- Une structure de concertation transversale formelle et opérationnelle avec les autres secteurs stratégiques est mise en place
- Une table de concertation avec les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur est mise en place et opérationnelle
- Sept avant projets de loi sont finalisés pour dépôt devant la prochaine législature
- Une politique nationale sur la prise en charge de la violence à l'égard des femmes est mise en place
- 48 centres de santé ont mis en application des protocoles pour la prise en charge des femmes victimes de violence et sont dotés de personnel capable de la mettre en application ;
- Un certificat médical national uniforme est élaboré et utilisé par les prestataires de services
- Les principes de collecte de données pour la construction d'une base de données nationales sur la violence à l'égard des femmes sont définis et mis en place
- Un protocole pour la prise en charge des femmes victimes de violence est en vigueur au sein de la PNH
- Quatre (4) commissariats ayant des services spécialisés sont fonctionnels et servent de projets pilotes pour une généralisation dans la période post CCI;
- Quatre (4) projets pilotes sont identifiés en collaboration avec les secteurs concernés pour tester la prise en compte de la dimension genre, l'accompagnement des cadres sectoriels pour une meilleure prise en compte de cette dimension et l'évaluation de son impact vis-à-vis de la féminisation de la pauvreté ;
- Sensibilisation de la population sur la problématique de genre et les droits des femmes
- Sensibilisation de 100,000 femmes à travers une campagne nationale sur la participation des femmes aux joutes électorales
- Sensibilisation des partis politiques sur les intérêts stratégiques des femmes;

- Actions positives mises en place pour augmenter le nombre des femmes candidates aux postes électifs

#### 4.3. Indication des actions déjà planifiées, les aspects humanitaires etc.

Au niveau des actions en cours, le Ministère est engagé déjà dans les actions suivantes :

- Réalisation d'une campagne nationale d'information des organisations de femmes et des décideuses sur le rôle et la mission du Ministère comme préalable pour le développement d'un nouveau partenariat avec l'appui de l'ACDI;
- Réalisation d'un séminaire de sensibilisation/initiation sur le *gender mainstreaming* comme point de départ pour l'habilitation des cadres du Ministère et la mise en place du programme avec l'appui de l'ACDI
- Développement de documents d'information sur « quoi faire en cas de violence » avec le soutien de l'UNICEF.

#### 4.3. Etablissement des coûts d'interventions programmées

Les coûts des interventions sont présentés en annexe.

### 5. CAPACITE D'ABSORPTION ET D'EXECUTION

#### 5.1. Etat des lieux et goulots d'étranglement dans le secteur

L'instabilité au niveau des titulaires a donné lieu à plusieurs élaborations de propositions de lois organiques. En 1997, la structure organisationnelle du MCFDF proposée a non seulement orienté le ministère vers une nouvelle mission mais également réduit sa taille. Le ministère se présentant dès sa création avec cinq (5) directions techniques, une (1) direction administrative et 9 coordinations départementales s'est vu obligé de compresser en deux directions distinctes : une direction administrative et une direction technique hypertrophiée.

Cette nouvelle structure très conjoncturelle et peu réaliste par rapport à la mission du Ministère avait pour objectif principal de s'adapter aux faibles disponibilités budgétaires. Couplé à cela, pour pallier les carences en matière de ressources humaines, des titulaires subséquents ont eu recours à l'utilisation abusive des consultants-es intégrés-es aux cabinets privés - instaurant de fait un affaiblissement continu du Ministère et une marginalisation des cadres de la fonction publique ayant pour rôle d'assurer la continuité de l'Etat. La décision de réduire la structure du ministère, ainsi que les stratégies mises en place pour gérer cette situation ont créé un dysfonctionnement institutionnel qui constitue un héritage lourd.

A l'instar des autres, l'analyse de la composition du Ministère révèle les mêmes tendances qui caractérisent l'ensemble de la fonction publique : Sur un ensemble de quatre vingt treize (93) personnes, dont soixante sept (67) employés-es régulier-ières, il y a lieu de dégager les caractéristiques suivantes :

- Fort pourcentage d'employés-es de support (52%) (secrétaires, ménagers-ères, messagers-ères et agents-es de sécurité) ;
- Présence importante de contractuels-les (près de 30%), et ce surtout au niveau décisionnel,
- Quasi-absence du Ministère au niveau des provinces (7%).

A cela il faut ajouter une certaine faiblesse des ressources humaines, notamment au niveau de l'analyse de genre.

Aujourd'hui les impacts de cette situation de fait constituent des obstacles, des risques et des facteurs qui limitent la capacité du ministère.

Ainsi, l'un des projets retenus à travers le plan d'action est le renforcement institutionnel. Ce dit projet portera sur la mise en place d'une structure opérationnelle correspondant à la vocation du ministère qui prendra en compte tant les résultats du processus de finalisation de la loi organique que la nécessité d'étendre l'action du MCFDF au-delà de la « république de Port-au-Prince », ce surtout dans ses fonctions de suivi et de contrôle des politiques définies. Parallèlement

à cette mise en place, une étude attentive des ressources humaines nécessaires sera réalisée en comparaison aux ressources disponibles. Aussi une attention particulière sera portée sur le développement et la formation des ressources déjà engagées au sein du Ministère.

## **5.2. Autres contraintes risques et facteurs qui limitent la capacité d'exécution**

Outre les facteurs internes au Ministère, les risques et facteurs externes pouvant avoir une incidence sur la capacité d'exécution du Ministère sont la disponibilité des ressources financières en quantité suffisante et au moment opportun pour réaliser les actions - ce qui est lié à la perception même du Ministère et l'importance relative de son rôle. Pour ce, des actions de sensibilisations sont prévues au sein de l'équipe gouvernementale afin de rendre visible le rôle du Ministère et l'apport de cette approche dans une lutte efficace contre la pauvreté. Au niveau des bailleurs de fonds, force est de constater que trop souvent les bailleurs de fonds accordent la priorité aux actions visant à améliorer les situations des femmes - tout en négligeant l'impérieuse nécessité d'agir sur la condition féminine. Ainsi, il faudra renforcer la collaboration avec les partenaires stratégiques déjà partie prenante de cette approche et mettre en place des actions visant à sensibiliser les autres bailleurs de la pertinence de cette approche.

Au delà de cet aspect, compte tenu du rôle clef des femmes dans les domaines de la production et de la reproduction, et les responsabilités inégales assumées par celles-ci, toute détérioration de la situation socio-politique et socio-économique portera davantage atteinte aux femmes et feront en sorte qu'elles soient obligées de renforcer les stratégies de survie. Ainsi une attention particulière devra être portée sur les indicateurs dans ce domaine

## **5.3. Mesures d'accompagnement et de renforcement institutionnel identifiées**

Les mesures d'accompagnement et de renforcement institutionnel sont les suivantes :

- Redéploiement des cadres au sein du ministère afin de favoriser une utilisation rationnelle et optimale des ressources humaines existantes;
- Analyse des besoins de formation et mise en place d'un programme de formation continue et de perfectionnement des cadres en place ;
- Intégration de nouveaux cadres dans une perspective de renforcement de la continuité de l'Etat ;
- Identification de consultants pouvant accompagner le ministère dans une démarche de renforcement institutionnel et non pas de substitution ;
- Mise en place des systèmes et des outils favorisant une institutionnalisation des pratiques de gestion efficace et efficiente et de mise en œuvre des programmes

Outre les besoins de renforcement en regard des ressources humaines, pour accomplir sa mission, le MCFDF a besoin d'un renforcement institutionnel en regard des biens et des équipements essentiels. Les besoins d'équipement sont abordés en fonction d'une vision nouvelle de l'administration publique qui vise à assurer une performance adéquate en utilisant de manière optimale les biens et équipements et la responsabilisation des cadres :

- Recherche d'un nouveau local correspondant aux besoins du Ministère et assurant une accessibilité optimale aux femmes ;
- Renouvellement du parc automobile pour assurer une certaine autonomie de fonctionnement du bureau central et des coordinations départementales ;
- Mise en place d'un réseau informatique permettant aux cadres d'utiliser les NTIC pour réaliser leurs travaux de rédaction et de recherche ;
- Mise en place des structures décentralisées dans les neuf (9) départements et dotation d'équipements de base ;

#### 5.4. Coordination Sectorielle, suivi et évaluation

Dans ses efforts de redressement, le MCFDF se propose d'instaurer trois (3) espaces voués à la concertation mais aussi au suivi et l'évaluation des actions :

- Une structure interministérielle pour évaluer les actions de l'ensemble des instances étatiques ;
- Une instance de concertation avec la société civile – notamment les organisations de femmes ;
- Un espace avec des représentants-es de la coopération internationale voué à harmoniser les approches respectives.

Il n'est pas exclu que durant la mise en œuvre du CCI, ces trois espaces se confondent pour suivre spécifiquement les programmes développés. Les mécanismes de fonctionnement seront établis en concertation avec les différents acteurs-trices.

#### 6. Thématiques transversales

##### Prévention des crises

L'égalité entre les sexes est une question de droit et de cohésion sociale. Quand on considère que cette question touche plus que 50% des populations haïtiennes, la recherche d'égalité et de cohésion sociale retrouve toute sa signification. De plus, au-delà du fait que des mesures visant l'égalité et la mise en place des mécanismes assurant une équité dans le court terme contribuent à prévenir des crises, il faut prendre en compte que le rôle clé des femmes dans la société haïtienne leur confère un statut spécial. Compte tenu des responsabilités familiales assumées, les femmes jouent un rôle important de stabilité au sein des unités familiales et un rôle important dans l'éducation des futures générations.

##### VIH-SIDA

En ce qui concerne le VIH-SIDA, compte tenu de la féminisation et de la juvénilisation du taux de prévalence, ainsi que du poids important des rapports sociaux de sexe, les actions visant à renforcer le pouvoir de négociation sexuelle des femmes, et la diminution de la violence à l'égard des femmes contribuent directement à réduire la vulnérabilité des femmes aux VIH-SIDA.

##### Droits Humains

La problématique de l'égalité entre les sexes et la prise en compte des rapports sociaux de sexes sont inscrites dans une **approche axée sur les droits**. Ceci implique que l'action visant l'égalité entre les sexes retrouve sa pertinence en regard d'un ensemble de conventions internationales relatives aux droits de la personne et plus particulièrement aux droits des femmes. Ainsi, dans une approche de droit, les écarts constatés par rapport au statut des femmes en Haïti sont le reflet d'un **déni de droit** et ceci en contradiction avec les conventions internationales dans la matière. Cette démarche marque une rupture avec une démarche où les actions de soutien à l'égalité entre les sexes répondaient davantage au souci d'efficacité et d'efficacités en regard des actions de développement mais aussi avec une approche où l'égalité entre les sexes est une pré-condition aux actions de développement durables et inclusives.

##### Objectifs de Développement du Millénaire

L'égalité entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes sont au cœur des objectifs de développement du millénaire. Outre le fait qu'ils font l'objet d'un objectif en soi, ils sont des conditions nécessaires pour la réalisation de l'ensemble des autres objectifs définis.